



ORDONNANCE DE POLICE

La Bourgmestre f.f.,

Vu le chantier de renouvellement des conduites de distribution d'eau suite aux travaux d'égouttage et de voirie dans le village de Modave à venir à la suite ;

Considérant qu'il appartient aux communes de faire jouir la population de toute la sécurité et tranquillité publiques ;

Vu la demande de l'entreprise R. Lejeune & Fils (Mathieu Arnaud - 0473/788.240 - arnaud@lejeunefils.be) en date du 10.07.2025 ;

Vu le Règlement général de Police ;

Vu la Nouvelle Loi Communale et plus précisément son article 134 ainsi que le Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et son article L-1113-1 et L-1123-29 ;

ARRÊTE :

Article 1 : En fonction de l'avancement des travaux, les rues du Village et rue du Centre seront fermées à toute circulation, entre le 03.08.2026 et le 18.09.2026, en raison d'un chantier de renouvellement des conduites de distribution d'eau.

Article 2 : De la pré-signalisation à la RN641 et des déviations seront organisées via les rues Beaulieu et Potalles d'une part, Aux Hesses et Fond d'autre part.

Article 2 : Les riverains directs seront avertis des dates exactes d'intervention dans leur rue par toutes-boîtes distribués par l'entreprise (et par rappel via les canaux de communication communaux).

Article 2 bis : Les contrevenants à la présente ordonnance seront punis de peines de simple police.

Article 3 : La présente ordonnance sera affichée et publiée conformément à la loi.

Article 4 : Elle sera notifiée au Greffe des Tribunaux de Première Instance et de Police de Huy, à la Police locale (Z.P. Condroz), la Zone HEMECO, le CHRH, la commune de Clavier, ainsi qu'au service Travaux pour information.

Article 5 : Elle sera soumise à la ratification du Conseil communal lors de sa prochaine séance.



Modave, le 29.07.2026.

La Bourgmestre f.f.,
M. DE MEYER